



CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2023

L'An deux mil vingt-trois, le sept avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, salle du Conseil en Mairie, sur la convocation qui leur a été donnée le trente-et-un mars deux mil vingt-trois, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, Mme. Christelle BESSAGUET, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, Mme Marie DUIGOU, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, Mme Marie-José TOULLEC, M. Michel LE BERRE, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme. Marie-Hélène NAVINER, Mme. Florence LE MEUR, M. Romuald FEVRIER, M. Gaëtan PRIMA, Mme. Sabrina LOUIS.

Etaient absents :

M. Denis BARGUIL, excusé a donné pouvoir à M. René PRAT
Mme. Françoise MONNIER, excusée a donné pouvoir à Mme Marie-France LE COZ
M. Arnaud TAERON, excusé a donné pouvoir à M. Sylvain DUBREUIL
M. Frédéric GUELTE, excusé a donné pouvoir à M. Christophe LE ROUX
Mme. Anne-Laure RIGNAULT, excusée
M. Vincent BRATZLAWSKY, excusé a donné pouvoir à Mme Odile LE CANN
M. Rayan LE CALLOCH, excusé a donné pouvoir à Mme Christelle COUTHOUIS

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.
Le Conseil Municipal a élu Mme Marie DUIGOU comme secrétaire.

DEL07.04.2023-024 : Etude colorimétrique des façades - Convention de contractualisation avec Quimperlé communauté

La redynamisation des centres-bourgs et des centres-villes est un enjeu crucial pour l'attractivité du territoire du Pays de Quimperlé. Parmi les leviers qui concourent au développement des centralités, la requalification du paysage urbain est un axe majeur pour modifier l'image des centralités et insuffler un nouveau dynamisme.

A ce titre, le ravalement et la coloration des façades doivent accompagner les efforts consentis par les communes sur les espaces publics, dans un rapport de coopération public/privé. En effet, la mise en couleur permet de valoriser le bâti ancien et de révéler l'architecture. Elle peut créer des ambiances très favorables à la reconquête de la fréquentation citadine et/ou touristique des centres-villes/centres-bourgs. De nombreux territoires accordent une importance croissante à la qualité du paysage urbain : renaturation des espaces publics, mise en couleur, traitement des entrées de ville, reconversion de friches...

Les deux Petites Villes de Demain, Quimperlé et Scaër, disposent déjà d'une charte colorimétrique. Afin de sensibiliser les autres communes du territoire à l'approche de la requalification du bâti au titre de la redynamisation des centralités, il leur est proposé d'adhérer à un dispositif commun consistant à réaliser une étude couleur à l'échelle des centralités et/ou des entrées de ville afin qu'elles disposent d'une charte permettant de guider les maîtres d'ouvrages privés ou publics ainsi que les professionnels, dans la mise en couleur, lors des travaux de ravalement.

Cette étude qui répond aux objectifs de requalification énoncés dans le SCOT et le PLUI et au volet urbain de la politique locale de l'habitat, intégrera également une dimension patrimoniale et architecturale adossée au label « Pays d'art et d'histoire », en introduction aux actions du futur Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine.

A ce titre, elle sera conduite par Quimperlé communauté qui sera maître d'ouvrage, dans le cadre d'une convention de contractualisation avec les communes volontaires.

La convention annexée à la présente délibération décrit les modalités techniques, financières et de pilotage. Elle prévoit notamment que Quimperlé communauté finance 50% du coût TTC au titre de ses politiques, les 50% TTC restants étant répartis entre les communes au prorata du nombre d'habitats et remboursables à l'issue de l'étude. Le budget total est estimé à 30 000 €TTC.

D'une durée estimée à 12 mois, la conduite de l'étude associera étroitement les communes au pilotage et les habitants seront mobilisés dans le cadre d'ateliers qui seront définis conjointement avec le prestataire.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Affiché le

ID : 029-212900047-20230407-DEL07042023_024-DE

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Approuve la convention jointe à la présente délibération ;
Autorise le maire à la signer.

Délibération adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,

A blue circular official stamp of the Mayor of Buzet-sur-Boron. The stamp contains the text "MAIRIE DE BUZET SUR BORON" and "RUSTREAU". A black ink signature is written over the stamp.

Christophe LE ROUX

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Affiché le

ID : 029-212900047-20230407-DEL07042023_024-DE



ÉTUDE DE COLORATION DES FAÇADES ET CHARTE CHROMATIQUE

CONVENTION DE CONTRACTUALISATION

Mars-Avril 2023

Entre

La communauté d'agglomération de QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ, représentée par son Président, Sébastien MIOSSEC, ci-après dénommée « Quimperlé communauté », d'une part

Et

Les communes suivantes, d'autre part

- La commune d'**ARZANO**, représentée par son maire, Anne BORRY
- La commune de **BANNALEC**, représentée par son maire, Christophe LE ROUX
- La commune de **BAYE**, représentée par son maire, Pascal BOZEC
- La commune de **CLOHARS**, représentée par son maire, Jacques JULOUX
- La commune de **LOCUNOLÉ**, représentée par son maire, Corinne COLLET
- La commune de **MOËLAN SUR MER**, représentée par son maire, Marie Louise GRISEL
- La commune de **QUERRIEN**, représentée par son maire, Stéphane CADO
- La commune de **RIEC SUR BÉLON**, représentée par son maire, Sébastien MIOSSEC
- La commune de **TREMEVEN**, représentée par son maire, Monique CAUDAN

Dénommées ci-après « les communes » ou « la commune »

Il a été convenu ce qui suit,

PRÉAMBULE

La redynamisation des centres-bourg et des centres villes est un enjeu crucial pour l'attractivité du territoire du Pays de Quimperlé. Plusieurs leviers concourent au développement des centralités : à côté des questions de recyclage du bâti vacant pour remettre sur le marché des logements confortables et des commerces de proximité d'une part, de la création d'équipements et de services publics pour répondre aux besoins des habitants et créer de nouveaux flux dans les centralités d'autre part, la requalification du paysage urbain est un axe majeur pour modifier l'image des centralités. A ce titre, les communes engagent des moyens importants pour reconfigurer les espaces publics (rues, places, square, éclairage, mobilités douces, espaces verts...). Néanmoins, cet effort peut être atténué par des bâtiments dégradés et des façades mal entretenues aux couleurs ternies ou uniformes.

En effet, les façades y compris les devantures commerciales, bien que privées, à l'exception des bâtiments publics, sont parties intégrantes de l'espace urbain et contribuent à l'amélioration du cadre de vie. Des ravalements réguliers et une mise en couleur permettent avant tout de valoriser le bâti ancien et de révéler l'architecture. Ils donnent du dynamisme et peuvent créer des ambiances extrêmement favorables à la reconquête de la fréquentation citadine et/ou touristique des centres-villes/centres-bourg.

Les communes sont de plus en plus nombreuses à attacher de l'importance à la qualité du bâti. Sur le territoire, les deux « Petites Villes de Demain », Quimperlé et Scaer, disposent d'une charte chromatique réalisée à l'issue d'une étude couleur ; celle-ci a permis de dresser une typologie du bâti et une palette de couleurs d'après laquelle des exemples d'harmonie guident les particuliers et les professionnels au moment des ravalements de façades. Dans un second temps, elle peut donner lieu à un règlement de subventions, comme à Quimperlé depuis 2013, pour aider les particuliers à engager des travaux.

Afin de sensibiliser toutes les communes à l'approche de la requalification du bâti au titre de la redynamisation des centralités, il a été proposé aux 14 communes du territoire, hors PVD, d'**adhérer à un dispositif commun consistant à réaliser une étude couleur à l'échelle des centralités et/ou des entrées de ville. 9 communes** ont répondu favorablement.

Cette étude qui répond aux objectifs de requalification énoncés dans le SCOT et le PLUI ainsi qu'au volet urbain de la politique locale de l'habitat, intègrera également une dimension patrimoniale et architecturale, adossée au label « Pays d'art et d'histoire », en introduction aux actions du futur Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine.

1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de déterminer les objectifs et contenu de l' « étude couleur » ainsi que l'ensemble des modalités de pilotage et de financement qui lieront Quimperlé Communauté et les communes pendant toute la durée de l'étude.

2 - L'ÉTUDE COULEUR

2.1 – Objectifs

L'étude couleur vise à contribuer à la requalification du bâti des centralités dans un souci d'esthétisme afin d'agir sur la valorisation du bâti et l'attractivité. Elle portera sur les façades vues de l'espace public ainsi que sur les devantures commerciales.

Dans cette perspective, l'étude a pour objectif de guider les maîtres d'ouvrages dans le choix des couleurs, adaptées à l'architecture du bâti et à son environnement ; elle préconisera également un mode d'emploi pour la mise en œuvre des travaux. Elle servira de guide pour tous les professionnels impliqués : architectes conseils, instructeurs des autorisations d'urbanisme, artisans...

2.2- Contenu de la mission d'étude

Les missions confiées au prestataire seront précisées et arrêtées conjointement avec lui au vu de ses propositions méthodologiques dans le cadre du marché public à intervenir. Elles porteront à minima sur les points suivants :

- a) Histoire de la couleur dans le Pays de Quimperlé d'après des études documentaires et témoignages - Sensibilisation du public (conférences, visites...)

- b) Caractérisation de l'identité chromatique et de la typologie du bâti des communes d'après des repérages terrains. Cette analyse de l'existant associera les habitants afin de les sensibiliser à l'architecture et aux formes urbaines
- c) Constitution de palettes de couleurs accompagnées d'exemples d'harmonie
- d) Identification des secteurs à valoriser qu'il s'agisse de périmètres, de linéaires de rues, de bâtiments, de pignons, d'entrées de ville...pour des questions patrimoniales, de visibilité, de fréquentation...
- e) Création d'une charte chromatique d'après un travail de synthèse
- f) Création de visuels communicables au public (Plaquettes, pages internet...) pour promouvoir la coloration des façades et donner quelques lignes directrices (reproduction à la charge du maître d'ouvrage)
- g) Document de type OAP, transposable facilement dans le PLUI, au titre du patrimoine et de la qualité du paysage urbain

Les étapes successives intégreront une approche architecturale et patrimoniale répondant aux objectifs du label « Pays d'Art et d'Histoire » dans la perspective des actions relevant du futur Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP). Elles associeront les habitants et acteurs concernés (commerçants, ABF, instructeurs ADS...).

2.3 – Périmètre

Le périmètre de l'étude correspond aux centralités principales et secondaires des 9 communes. Il est précisé en Annexe 1

2.4 - Durée

La durée de l'étude est estimée à 12 mois y compris les phases de concertation et de pilotage.

3- CONDUITE DE L'ÉTUDE

3.1 – Passation du marché

En tant que maître d'ouvrage de l'étude, en lien avec ses politiques en matière de redynamisation des centres-villes/centres-bourgs, habitat et pays d'art et d'histoire, Quimperlé communauté se charge de conclure une commande avec un prestataire privé, conformément au code de la commande publique.

Le prestataire devra détenir des compétences en matière d'architecture et d'études couleurs et une expérience en matière de participation citoyenne.

La commande interviendra au plus tard dans les 3 mois suivant la signature de la convention par toutes les parties.

3.2 – Pilotage

L'étude sera suivie par une équipe technique de projet associant le prestataire, des partenaires tels que les architectes conseils du CAUE, l'ABF, la mission redynamisation des centres-villes, le service patrimoine de Quimperlé Communauté, service ADS...

Elle fera l'objet d'un comité de pilotage, auquel sera associé le maire et un autre élu référent de la commune ainsi que l'équipe projet, chargé de valider les différentes étapes.

Le planning, avec ses différentes étapes, sera ajusté avec le prestataire en début de mission lors d'une réunion de lancement.

Les documents d'étude ainsi que les comptes-rendus seront transmis aux communes au fur et à mesure de l'avancement de la démarche.

Participation citoyenne

L'étude sera conduite dans le cadre d'une démarche participative associant les habitants et les commerçants, depuis les phases amont de repérage terrain jusqu'aux phases de restitution de la charte. Les modalités de cette concertation seront définies conjointement entre le prestataire, l'équipe projet et les communes, en début de mission. Elles associeront et mobiliseront les services de Quimperlé Communauté.

4- MODALITÉS FINANCIERES

Le coût de l'étude est estimé à environ 30 000€ TTC, moyennant un seuil de tolérance de 10% soit 33 000€ TTC. Après négociation dans le cadre de la passation du marché, en cas de dépassement de ce coût d'objectif, le comité de pilotage sera interrogé et décidera des suites à donner à la consultation.

Il est décidé que Quimperlé communauté finance 50% du coût TTC, tandis que les **50% TTC restants** seront supportés **par les communes, au prorata de la population totale légale en vigueur au 1^{er} janvier 2023 (Millésime 2020)**.

Le coût définitif et le montant de la quote-part des communes seront ajustés en fonction du coût du marché et communiqués aux communes dès la signature du marché.

A titre indicatif, la ventilation des 15 000€ TTC restants à la charge des communes est la suivante (population totale légale/15 000€, soit 0, 503€ par habitant) :

Communes	Population totale légale 01/01/2023	Participation (arrondie) au coût de l'étude (€)
ARZANO	1 427	718
BANNALEC	5 811	2 926
BAYE	1 312	661
CLOHARS CARNOËT	4 742	2 387
LOCUNOLÉ	1 193	601
MOËLAN SUR MER	6 906	3 477
QUERRIEN	1 699	855
RIEC SUR BÉLON	4 327	2 178
TREMEVEN	2 377	1 197
TOTAL	29 794 hab	15 000€

Quimperlé communauté procédera au paiement de l'étude, conformément aux clauses administratives qui seront conclues dans le marché. Dans le mois qui suit l'acquittement de la facture, Quimperlé communauté adressera aux communes une attestation de paiement et un titre de recettes afin d'obtenir le remboursement de leur quote-part dans un délai d'un mois.

5 – DELAIS

La convention prendra fin à l'issue du dernier versement de la participation des communes.

6 – DISPOSITIONS DIVERSES

Les études et documents seront propriétés de Quimperlé communauté et des communes.

Pendant toute la durée de la convention, la commune pourra effectuer tout contrôle technique et financier auprès de Quimperlé Communauté.

La commune peut résilier à tout moment la présente convention, moyennant un préavis de 3 mois par lettre recommandée adressée à Quimperlé communauté. Dans ce cas la commune devra régler à Quimperlé communauté les sommes dues au titre de sa participation financière.

Fait à Quimperlé, leavril 2023

Sébastien MIOSSEC
Président de Quimperlé communauté

Anne BORRY
Maire d'ARZANO

Christophe LE ROUX
Maire de BANNALEC

Pascal BOZEC
Maire de BAYE

Jacques JULOUX
Maire de CLOHARS CARNOËT

Corinne COLLET
Maire de LOCUNOLÉ

Marie-Louise GRISEL
Maire de MOËLAN SUR MER

Stéphane CADO
Maire de QUERRIEN

Sébastien MIOSSEC
Maire de RIEC SUR BELON

Monique CAUDAN
Maire de TREMEVEN